

29/11/2021

## La responsabilité des constructeurs – Délais de prescription et d'action

Oratrice : Fanny MAZEAUD - KLEYR | GRASSO - « La responsabilité des constructeurs - Délais de prescription et d'action »  
Programme Distinction entre le contrat de vente en l'état futur d'achèvement et le contrat...

House of Training

### Programme

Distinction entre le contrat de vente en l'état futur d'achèvement et le contrat de vente d'immeuble construit

>

#### Qualification du contrat

>

##### Contrat de vente en l'état futur d'achèvement

>

##### Contrat de vente d'immeuble construit

>

#### Réception

>

##### Absence de réception de l'immeuble

>

##### Réception de l'immeuble (expresse et tacite)

>

#### Qualification du désordre

>

##### Défaut de conformité

>

##### Vice

>

#### Délais de garantie

>

##### Vente en l'état futur d'achèvement

>

##### Vente d'immeuble construit

Distinction entre le contrat d'entreprise et le contrat de vente ordinaire

>

#### Qualification du contrat

>

## Réception

>

## Qualification du désordre et délais de garantie

>

## Clauses essentielles dans le contrat d'entreprise et le contrat de vente ordinaire

>

### Introduction

>

### Clauses dissuasives de litige

>

### Clauses limitatives de responsabilité

Le contrat de sous-traitance

>

### Relations entre l'entrepreneur et le maître de l'ouvrage

>

### Relations entre l'entrepreneur et le sous-traitant

>

### Relations entre le maître de l'ouvrage et le sous-traitant Immobilier

Objectifs

**Au terme de cette formation, le participant doit être capable de:**

>

**maîtriser les délais de garantie propres aux principaux contrats ainsi que le point de départ de tels délais auxquels les professionnels de la construction sont quotidiennement confrontés**

>

**avoir une connaissance de certaines problématiques juridiques susceptibles de se poser lorsqu'une entreprise souhaite faire exécuter une partie des travaux par des entreprises plus spécialisées et sous-traitent**

Dates

**Lundi, 29 novembre et mercredi, 1er décembre 2021**

**8h30 – 11h30**

**Pour plus d'informations sur cette formation et pour vous inscrire, veuillez suivre ce lien.**

---

## KEY CONTACT

Fanny MAZEAUD Partner

